

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Attestation de connaissances relatives aux activités liées aux animaux de
compagnie d'espèces domestiques

Catégorie « autres que chien et chat »

conformément à l'arrêté ministériel du 14 janvier 2022

Concernant le stagiaire :

Karen UHL

54110 DOMBASLE SUR MEURTHE

Je, soussigné Nicolas SERGENT, représentant de l'organisme de formation VOX ANIMAE en qualité de Directeur, certifie que **Madame Karen UHL** a assisté à la totalité de la formation « attestation de connaissances » pour la catégorie « autre que chien et chat », dispensée par notre organisme de formation du 22 avril 2024 au 24 avril 2024, d'une durée effective de 14 heures.

Cette action de formation, sans niveau de connaissances préalables requis, se qualifie comme action d'adaptation et de développement des compétences.

Cette formation avait pour objectifs de mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie concernés un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté, une alimentation adaptée à leur mode de vie, des soins appropriés et leur maintien en bon état sanitaire, et de mobiliser la (les) connaissance(s) permettant de respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction, relatives aux comportements de l'espèce afin d'avoir un animal agréable en société, du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation, des dispositions requises pour garantir le bien-être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport, de la sélection animale.

Cette formation a donné lieu au passage du QCM d' « attestation des connaissances » : VALIDÉ

Fait à Niederhaslach, le 29 avril 2024

Nicolas SERGENT

Directeur de Vox Animae



VOX ANIMAE
5 A rue du Chemin Neuf
F-67280 Niederhaslach
www.vox-animae.com
SIRET 529 344 350 00028
N° formateur 42 67 03970 67

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Pet sitter

Concernant le stagiaire :

Karen UHL

54110 DOMBASLE SUR MEURTHE

Je, soussigné Nicolas SERGENT, représentant de l'organisme de formation VOX ANIMAE en qualité de Directeur, certifie que **Madame Karen UHL** a assisté à la formation « Pet sitter », dispensée par notre organisme de formation sous forme e-learning du 18 mars 2024 au 21 mars 2024, d'une durée effective de 28 heures.

Cette action de formation, sans niveau de connaissances préalables requis, se qualifie comme action d'adaptation et de développement des compétences. Les objectifs de cette formation sont :

- Répondre avec justesse aux besoins des chiens et chats dont vous aurez la garde grâce à une bonne connaissance des animaux
- Avoir un œil averti sur les signes d'alerte laissant penser qu'il est nécessaire de consulter un vétérinaire
- Proposer un service de qualité grâce à une bonne connaissance de la législation et à une bonne organisation des visites et de la relation client

Elle a donné lieu à des évaluations des acquis : VALIDÉ.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à Niederhaslach, le 4 avril 2024

Nicolas SERGENT
Directeur de Vox Animae



VOX ANIMAE
5 A rue du Chemin Neuf
F-67280 Niederhaslach
www.vox-animae.com
SIRET 529 344 350 00028
N° formateur 42 67 03970 67

ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

Attestation de connaissances relatives aux activités liées aux animaux de
compagnie d'espèces domestiques

Catégories « chien » et « chat »

conformément à l'arrêté ministériel du 14 janvier 2022

Concernant le stagiaire :

Karen UHL

54110 DOMBASLE SUR MEURTHE

Je, soussigné Nicolas SERGENT, représentant de l'organisme de formation VOX ANIMAE en qualité de Directeur, certifie que **Madame Karen UHL** a assisté à la totalité de la formation « attestation de connaissances » pour les catégories « chien » et « chat », dispensée par notre organisme de formation du 2 mai 2024 au 6 mai 2024, d'une durée effective de 21 heures.

Cette action de formation, sans niveau de connaissances préalables requis, se qualifie comme action d'adaptation et de développement des compétences.

Cette formation avait pour objectifs de mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie concernés un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté, une alimentation adaptée à leur mode de vie, des soins appropriés et leur maintien en bon état sanitaire, et de mobiliser la (les) connaissance(s) permettant de respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction, relatives aux comportements de l'espèce afin d'avoir un animal agréable en société, du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation, des dispositions requises pour garantir le bien-être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport, de la sélection animale.

Cette formation a donné lieu au passage du QCM d' « attestation des connaissances » :

- Chien : VALIDÉ
- Chat : VALIDÉ

Fait à Niederhaslach, le 14 mai 2024

Nicolas SERGENT

Directeur de Vox Animae



VOX ANIMAE
5 A rue du Chemin Neuf
F-67280 Niederhaslach
www.vox-animae.com
SIRET 529 344 350 00028
N° formateur 42 67 03970 67